



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CEP/AC.13/2004/4  
18 novembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Première réunion régionale sur l'éducation  
au développement durable  
Genève, 19 et 20 février 2004  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE MANDAT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE DE L'ÉDUCATION  
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Mandat**

1. Suite à l'adoption de la Déclaration sur l'éducation au développement durable à la cinquième Conférence ministérielle sur le thème «Un environnement pour l'Europe» (Kiev, mai 2003), le Comité des politiques de l'environnement, à sa dixième session, a créé une équipe spéciale à composition non limitée chargée d'élaborer une stratégie pour l'éducation au développement durable dans la CEE. Les délégations de la Fédération de Russie et de la Suède se sont proposées pour piloter ce processus.
2. Le secrétariat de la CEE-ONU fournira à l'Équipe spéciale les services de secrétariat à l'Office des Nations Unies à Genève, conformément aux règles et pratiques de la CEE-ONU.

**Objectif**

3. L'Équipe spéciale constituera un instrument permettant aux États membres de la CEE d'élaborer et de finaliser une stratégie et de la soumettre, par l'intermédiaire du Comité des politiques de l'environnement, aux Ministères de l'environnement et de l'éducation pour qu'ils l'adoptent au cours de leur réunion conjointe de haut niveau.

### **Procédure de présentation des rapports**

4. L'Équipe spéciale rendra compte de ses travaux au Comité des politiques de l'environnement.

### **Durée**

5. L'Équipe spéciale poursuivra ses travaux jusqu'en octobre 2004 et le Comité pourra revoir à ce moment-là son mandat et décider de son avenir.

### **Composition**

6. L'Équipe spéciale est ouverte à tous les États membres de la CEE. Elle peut inclure des représentants de haut niveau du Ministère de l'éducation ou d'un autre organisme national équivalent chargé de l'éducation, de l'autorité nationale responsable du développement durable et du Ministère de l'environnement. Les membres de l'Équipe spéciale devraient faire office de coordonnateurs nationaux. Ces derniers auront pour mission d'être les porte-parole de leur pays au sein de l'Équipe spéciale.

7. Outre les États membres, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Conseil de l'Europe et d'autres organisations compétentes sont invités en qualité d'observateurs. Les ONG régionales ainsi que les autres grands groupes qui connaissent bien les questions relatives à l'environnement, à l'éducation et au développement durable peuvent également participer aux travaux de l'Équipe spéciale. La participation des organisations internationales et des groupes importants devrait respecter les règles des Nations Unies en la matière.

### **Groupe de rédaction**

8. L'Équipe spéciale peut créer un petit groupe de rédaction qui l'aiderait à élaborer la stratégie. Les membres de ce groupe devraient posséder une grande expérience des politiques nationales et internationales relatives à l'éducation ainsi que du développement durable. Le groupe de rédaction travaillera en anglais seulement et ne disposera d'aucun service d'interprétation. Sa composition devrait assurer une représentation géographique équitable des États membres de la CEE. Des représentants des organisations internationales et des groupes importants pourront être invités à s'associer aux travaux du groupe.

-----